

Plan Energie & Climat Communal (PECC)

Présentation à la population

Belmont, le 19 novembre 2025



Sommaire

1. Rappel du contexte
2. Vision et objectifs
3. Profil climatique de la Commune
4. Plan d'actions
5. Prochaines étapes
6. Questions/réponses

1. Rappel du contexte

Pour une Commune sûre,
vivante et accueillante



Contexte

- Urgence climatique
- Besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Besoin de s'adapter aux changements climatiques
- Actions entreprises à tous les niveaux

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

- Répondre aux enjeux énergétiques et climatiques à l'échelle du territoire communal
- Constituer un fil conducteur pour l'ensemble des décisions municipales en relation avec cette thématique et le plan de législature (*)
- Fixer des objectifs cohérents avec les objectifs supérieurs (CH +VD) et adaptés à la taille et aux moyens de notre Commune
- Prioriser et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs fixés

PECC : mise en place en 4 phases

1. Diagnostic (bilan carbone, profil énergétique)

2. Vision 2050 et objectifs 2030

3. Actions

2023

4. Mise en œuvre et suivi

2024 et suivantes

2. Vision & objectifs



Belmont : un lien renforcé entre ville et nature

Définir une vision à l'horizon 2050 dans laquelle s'inscrit le plan énergie et climat communal, afin de s'adapter aux enjeux environnementaux et atteindre la neutralité carbone

Objectifs 2030 : axe réduction

Réduction	Energie	Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux
	Energie	Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficience et la transition énergétique
	Mobilité	Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

Objectifs 2030 : axe adaptation

Adaptation	Santé	Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie de la population
	Biodiversité	Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal

Objectifs 2030 : axe transversal

Transversal	Finance	Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC
	Suivi	Créer des indicateurs de durabilité pour la Commune
	Vie locale	Impliquer la population dans la réalisation des objectifs du PECC
	Vie locale	Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux

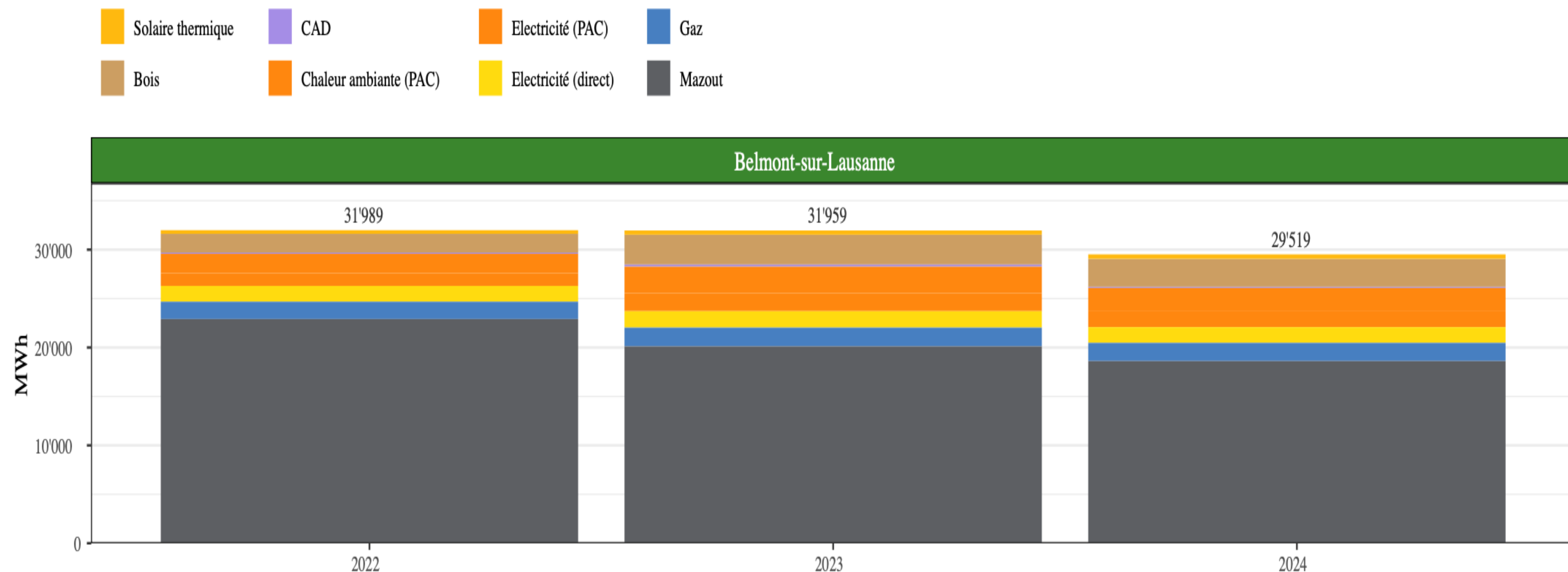
3. Profil climatique de la Commune



Profil climatique

- Le profil climatique vise à faciliter la planification énergie et climat de l'ensemble du territoire vaudois.
- Il fournit par Commune des données sur la production et la consommation annuelle d'énergie, sur la chaleur des bâtiments et sa répartition par agent énergétique, sur le taux de motorisation (dont la part électrique) ainsi que plusieurs autres indicateurs en relation avec la transition climatique.
- Le profil est basé sur des données consolidées au niveau cantonal et est mis à jour régulièrement par les services cantonaux concernés.
- Les informations sont accessibles sur <https://stat-climat-vd.ch>

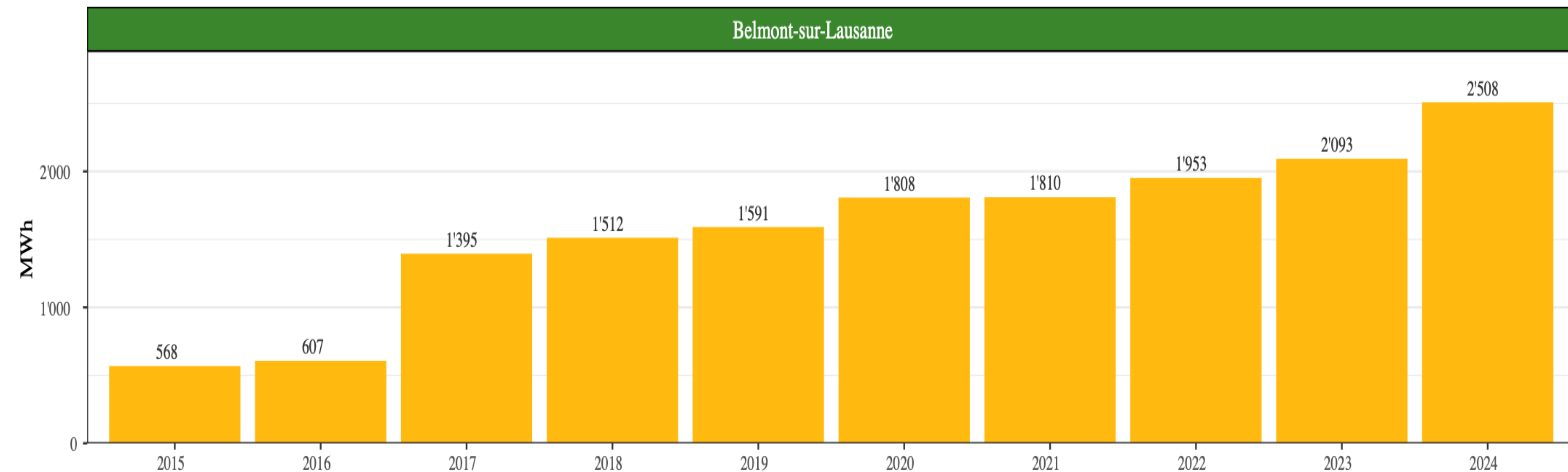
Profil climatique : chauffage des bâtiments



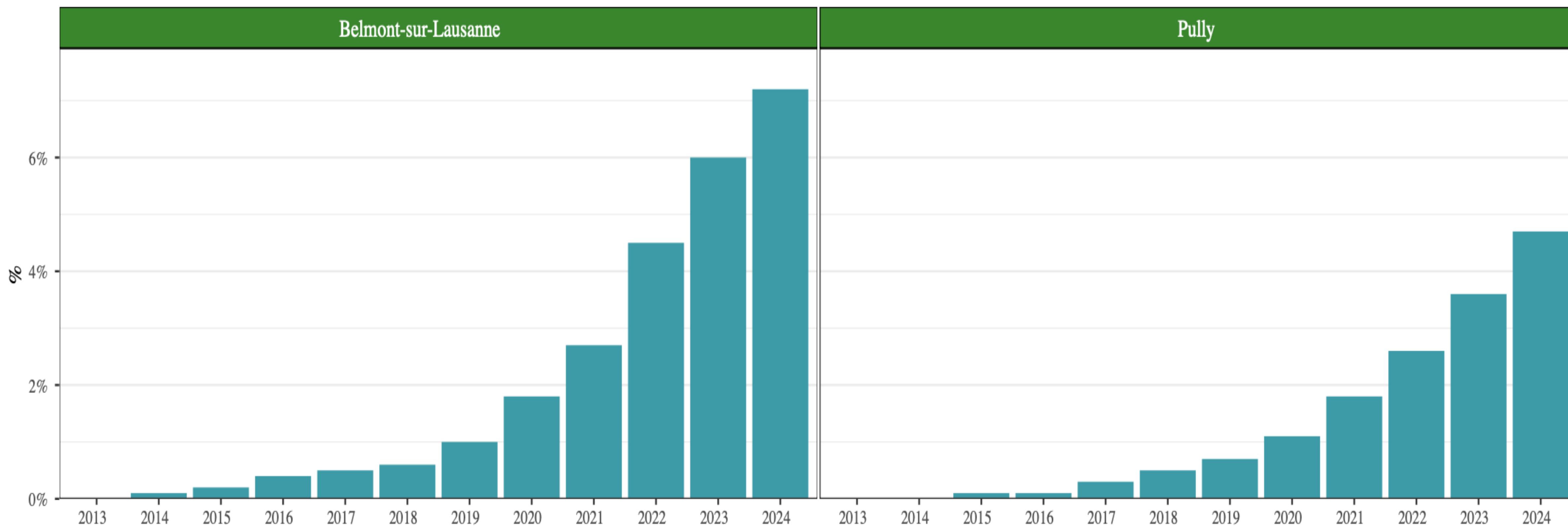
Profil climatique : production photovoltaïque

Solaire

Belmont-sur-Lausanne



Profil climatique : taux de voitures entièrement électriques



4. Plan d'actions

34 actions prévues dans les
trois prochaines années
(2024-2026)



Axe réduction « énergie » :

Assurer l'exemplarité énergétique des bâtiments communaux

- Prioriser et planifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux (étude CECB+ ; Arnier 80 ; Arnier 2 et collège)
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux (Arnier 80), notamment sur le collège et Arnier 2
- Rendre autosuffisant en énergie le centre communal, le collège et Arnier 2 (raccordement au chauffage à distance)

Axe réduction « énergie » :

Accompagner les citoyen·ne·s dans l'efficiencia et la transition énergétique

- Diffuser des informations sur l'efficiencia et la transition énergétique (refonte du site Internet en 2026)
- Offrir des subventions pour la désinstallation des chaudières à gaz ou à mazout
- Organiser des événements avec des professionnel·le·s de la transition énergétique (appel d'offres Groupe-IT ; LaZur SA)
- Organiser la distribution de kit "économie" d'eau et d'énergie
- Offrir des subventions pour la pose de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques

Axe réduction « mobilité » :

Augmenter l'attractivité de la mobilité bas-carbone

- Encourager Mobility à s'installer sur le territoire communal
- Poser des bornes d'alimentation de véhicules électriques sur le territoire (prévue en 2026)
- Sécuriser et développer les infrastructures dédiées aux cyclistes et aux piétons (bande cyclable à l'étude sur RC773 ; vélos en libre service prévus en 2026)
- Limiter la circulation à 30 km/h dans toute la zone urbanisée (*)
- Encourager les tl à développer une offre de transport à la demande (*)
- Offrir des subventions pour l'achat d'abonnement de transports publics (*)

Axe adaptation « santé » :

Être attentif à l'impact des changements climatiques sur la qualité de vie

- Former l'administration à la gestion de crise (*)
- Organiser des endroits ombragés et adaptés à toutes les générations (voiles d'ombrage prévues dans la cour du collège ; rénovation des places de jeux ; pose de bancs publics)
- Créer des réservoirs ou autres systèmes de récupération de l'eau de pluie (subventions ; étude lors de la rénovation des bâtiments communaux)

Axe adaptation « biodiversité » :

Préserver et enrichir la biodiversité sur le territoire communal

- Développer un site "exemplaire" au cœur de la localité pour soutenir les actions biodiversité entreprises et avoir des informations (installation de signalétiques sur les talus ; installation de ruches et d'hôtels à insectes ; fauchage tardif ; arrachage de haies de laurelles)
- Planter des arbres d'essence majeure (projet sur le parking d'Arnier)
- Organiser des journées d'arrachage des plantes invasives (formation du personnel ; recherche d'un mandataire en cours)
- Encourager les particuliers à supprimer les essences invasives dans leur jardin

Axe transverse « finance » :

Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC

- Etudier les mécanismes financiers à mettre en place pour pérenniser l'alimentation du fonds durable (fonds durabilité pour des subventions via une taxe sur la consommation électrique)
- Prioriser les objectifs à retarder ou annuler en cas de défaut de moyens financiers (évaluation annuelle par la Municipalité et l'État de Vaud)

Axe transverse « finance » :

Assurer les moyens financiers pour les actions du PECC

Concerne	Nombre de demandes				Subventions versées
	Acceptées	Refusées	En cours	Total	
Abonnement annuel de transports publics	117	4	0	121	CHF 12,573
Vélo à assistance électrique	44	1	0	45	CHF 13,200
Appareils électro-ménager	34	8	0	42	CHF 13,736
Chauffage central par pompe à chaleur	1	0	6	7	CHF 4,000
Plantation de haies vives	0	1	1	2	
Récupération des eaux de pluie	1	0	0	1	CHF 273
Elimination insectes nuisibles	1	0	0	1	CHF 250
Capteurs solaires thermiques	0	0	0	0	
Chauffage central à bois automatique	0	0	0	0	
Certificat énergétique cantonal des bâtiments plus	0	0	0	0	
Scooter ou moto électrique	0	0	0	0	
	<u>198</u>	<u>14</u>	<u>7</u>	<u>219</u>	<u>CHF 44,032</u>

Axe transverse « suivi » :

Créer des indicateurs de durabilité pour la Commune

- Créer une page internet dédiée au suivi des indicateurs de durabilité (refonte du site Internet en 2026)
- Faire un suivi de la production solaire sur le territoire communal
- Faire un suivi de la consommation énergétique de la Commune
- Faire un suivi du nombre de véhicules électriques et bornes de recharge
- Mettre en place des indicateurs de suivi du nombre d'installations de chauffage par type

Axe transverse « vie locale » :

Impliquer la population dans la réalisation des objectifs PECC

- Soutenir des initiatives citoyennes ciblées (vergers cidricoles ; marché villageois)
- Identifier les actions du PECC où la population peut être impliquée (coup de balais ; appels d'offres Groupe-IT)
- Organiser des séances de communication sur l'évolution du PECC

Axe transverse « vie locale » :

Favoriser l'économie circulaire et promouvoir les commerces locaux

- Réorganiser la collecte des déchets urbains (bennes papier compactantes ; étude pour déchets plastiques en cours)
- Encourager l'installation de commerces locaux (locations à Arnier 80 ; plans d'affectation communaux) (*)
- Mettre en place un marché villageois et promouvoir les produits locaux (emplacement pour food-truck) (*)

5. Prochaines étapes



Prochaines étapes

Juillet 2026 : Changement de législature

2026-2027 : Finalisation de la mise en œuvre du PECC
avec au moins une action participative par an

2028+ : Poursuite de la démarche avec une nouvelle
version du PECC pour les années à venir

6. Questions



**Merci pour votre
attention**

Renseignements

Greffe municipal

Téléphone : 021 721 17 21

Courriel : mail@belmont.ch

